



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Coordination  
des Politiques Publiques et  
de l'Appui Territorial**

Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement  
Section installations classées pour la protection de l'environnement  
DCPPAT - BICUPE -SIC- LL - n° 2021 - 82

Arras, le 23 mars 2021

**INSTALLATIONS CLASSÉES  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**Commune de ARQUES**

**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER  
ET DE RECONSTRUIRE UN FOUR VERRIER  
par la société ALPHAGLASS**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT OUVERTURE  
D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE**

**Vu** le Code de l'Environnement ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 5 septembre 2019 portant nomination de M. Alain CASTANIER, administrateur général détaché en qualité de Sous-Préfet hors classe, en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais ( hors classe) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2020-10-32 du 24 août 2020 accordant la délégation de signature ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2020 portant prolongation du délai de la phase d'examen de la demande d'autorisation environnementale en date du 8 novembre 2019 de la société ALPHAGLASS

**Vu** la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;

**Vu** la demande présentée par la société ALPHAGLASS dont le siège social est situé 3, place de la gare – 60960 Feuquières, en vue d'être autorisée à exploiter et à reconstruire un four verrier sis Zone Industrielle du Hocquet – Avenue du Général de Gaulle - 62510 Arques ;

**Vu** les plans produits à l'appui de la demande ;

**Vu** le rapport de M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement en date du 29 janvier 2021, déclarant la recevabilité du dossier ;

**Vu** l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale de la région Hauts de France en date du 22 septembre 2020 ;

**Vu** le mémoire en réponse de l'exploitant sur l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Hauts-de-France en date du 11 janvier 2021 ;

**Vu** l'ordonnance de M. le Président du tribunal administratif de Lille en date du 26 février 2021 désignant M. Jean-Paul DELVART, cadre au crédit agricole, retraité, en qualité de commissaire enquêteur ;

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

La demande ci-dessus visée sera soumise à l'enquête publique, du 19 avril 2021 au 21 mai 2021 inclus, soit 33 jours, à la mairie de Arques sise Place Roger Salengro, siège de l'enquête.

Monsieur le Président du tribunal administratif de Lille a nommé M. Jean-Paul DELVART, cadre au crédit agricole, retraité, commissaire-enquêteur pour cette enquête publique.

### **Article 2 :**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, à la mairie de Arques, siège de l'enquête, sise Place Roger Salengro, le lundi de 9h00 à 12h00 de 13h30 à 17h30, du mardi au jeudi de 8h00 à 12h00 de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 de 13h30 à 17h00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> - rubrique Publications – Consultation du Public – Enquête Publique – ICPE-Autorisation – ALPHAGLASS.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais – service installations classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 Arras cedex 9, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Un dossier numérique pourra également être consulté en mairies de Blendecques, Campagne-les-Wardrecques, Ecques, Heuringhem, Racquinghem, Wardrecques et Renescure (59).

Une étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale de la région Hauts de France et le mémoire en réponse de l'exploitant sur l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Hauts-de-France sont insérés au dossier d'enquête publique.

**Article 5 :**

Le public peut demander des compléments d'informations à M. Rémi NIEUWLANDT (animateur QHSE) chargé du suivi du dossier de la société ALPHAGLASS (Tél: 03.21.11.50.51).

**Article 6 :**

Dès la fin de l'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui convoquera dans la huitaine le demandeur et lui communiquera sur place, les observations écrites, orales ou électroniques, celles-ci étant consignées dans un procès-verbal en l'invitant à produire dans un délai de 15 jours un mémoire en réponse.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire-enquêteur retournera le dossier d'enquête avec ses conclusions motivées et séparément, un rapport relatant le déroulement de l'enquête dans lequel il examinera les observations recueillies, à la préfecture du Pas-de-Calais - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'appui Territorial - Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement – Section des Installations Classées à Arras.

**Article 7:**

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture du Pas-de-Calais - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement - Section des Installations Classées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur.

Ces éléments seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>) rubrique Publications – Consultation du Public – Enquête Publique – ICPE-Autorisation – ALPHAGLASS. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également disponibles dans toutes les mairies concernées.

**Article 8 :**

A l'issue de l'enquête, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

**Article 9 :**

Le conseil municipal de la commune d'Arques et celui des communes de Blendecques, Campagne-les-Wardrecques, Ecques, Heuringhem, Racquinghem, Wardrecques et Renescure (59), donneront leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Les délibérations qui devront intervenir au plus tard 15 jours après la clôture du registre d'enquête seront transmises à la préfecture du Pas-de-Calais - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'appui Territorial - Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement – Section des Installations Classées. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

### **Article 3 :**

M. Jean-Paul DELVART, cadre au crédit agricole, retraité, commissaire enquêteur, sera présent à la mairie d'Arques, siège de l'enquête :

- le lundi 19 avril 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le mardi 27 avril 2021 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le jeudi 6 mai 2021 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le mercredi 12 mai 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 21 mai 2021 de 14 h 00 à 17 h 00.

afin de recevoir les observations et propositions écrites et orales du public, que pourrait susciter cette exploitation.

Le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, tenu à sa disposition au siège de l'enquête environnementale.

Il peut également les adresser par voie postale au commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête, ou par courrier électronique en se rendant sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>) rubrique Publications – Consultation du Public – Enquête Publique – ICPE-Autorisation – ALPHAGLASS – Réagir à cet article.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, électronique et sur le registre d'enquête sont consultables sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais précité.

### **Article 4 :**

L'enquête sera portée à la connaissance du public par voie de publication et d'affiches par les soins de la Mairie d'Arques et de celles dont le territoire est touché par le périmètre du rayon d'affichage.

L'enquête sera également annoncée par les soins de la préfecture du Pas-de-Calais aux frais du demandeur dans deux journaux locaux diffusés dans les départements du Pas-de-Calais et du Nord.

Les publications auront lieu au plus tard 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et seront rappelées dans les 8 premiers jours de celle-ci.

En outre, la société ALPHAGLASS procédera dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Les affiches doivent être visibles et lisibles de la ou, s'il y a lieu, des voies publiques, et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 24 avril 2012 du ministre chargé de l'environnement.

Les formalités susvisées sont respectivement justifiées par un exemplaire des journaux et un certificat d'affichage établi par le maire de chacune des communes concernées.

L'avis d'enquête, le résumé non technique, l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale de la région Hauts de France et le mémoire en réponse de l'exploitant sur l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Hauts-de-France seront mis en ligne sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>) rubrique Publications – Consultation du Public – Enquête Publique – ICPE-Autorisation – ALPHAGLASS.

**Article 10 :**

Le Secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, le Sous-préfet de Saint-Omer, et les Maires de Arques, Blendecques, Campagne-les-Wardrecques, Ecques, Heuringhem, Racquinghem, Wardrecques, Renescure (59), et le commissaire-enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Pour le préfet,  
le Directeur Adjoint

  
Richard CHAPELET

Copies destinées à :

- Société ALPHAGLASS – Zone-Industrielle du Hocquet – Avenue du Général de Gaulle - 62510 Arques
- Préfecture de région Hauts de France
- Sous-préfecture de Saint-Omer
- Mairies de Arques, Blendecques, Campagne-les-Wardrecques, Ecques, Heuringhem, Racquinghem, Wardrecques et Renescure (59)
- M. Jean-Paul DELVART, commissaire-enquêteur
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (UD du littoral)
- Dossier
- Chrono

